

Deux Rivières, Commune nouvelle

Commune déléguée d'Accolay



INFORMATIONS COMMUNALES

• La Municipalité de la Commune nouvelle

Au 1^{er} janvier 2017, Accolay et Cravant sont devenus les deux communes déléguées de la commune nouvelle Deux Rivières. Son Conseil municipal est composé des 25 conseillers municipaux d'Accolay et de Cravant. Les conseillers d'Accolay constituent le Conseil communal d'Accolay, et il en est de même pour Cravant. Madame Colette LERMAN et M. Dominique CHARLOT sont de droit maires délégués de leurs anciennes communes. Madame Colette LERMAN a été élue maire de la commune nouvelle par le Conseil municipal.

• Le nom de la commune nouvelle

Les deux conseils municipaux avaient choisi pour nom de la commune nouvelle « **Deux Rivières** » en faisant référence que la confluence de la Cure et de l'Yonne est à la limite des territoires d'Accolay et Cravant. La plupart des noms de lieux désigne une situation géographique, dans une langue ancienne mais la signification s'en est perdue au cours de l'histoire et le nom s'est déformé^(*). Le choix de Deux Rivières reprend cet usage ancestral.

() Ainsi Cravant aurait pour origine un mot celte signifiant « confluent ».*

• Une communauté de commune nouvelle

Au 1^{er} janvier, notre Communauté des Communes entre Cure et Yonne et celle du Pays Chablisien ont fusionné pour former la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. De Ligny-le-Châtel, au nord, à Mailly-le-Château, au sud, elle regroupe 36 communes (11 de notre ancienne communauté et 25 du Pays Chablisien), près de 16000 habitants. En attendant le vote de ses statuts, elle reprend les services à la population mis en place par les deux anciennes communautés (centres de loisirs, crèches, relais d'assistantes maternelles, agences postales, maisons de santé ...). Son Conseil comprend 52 délégués titulaires, dont Dominique CHARLOT, Colette LERMAN et Alain GODARD pour la commune Deux Rivières. Dominique CHARLOT en a été élu président et Colette LERMAN vice-présidente chargée de l'économie, de l'aménagement du territoire et du numérique.

• Votre adresse postale

Du fait de la création de la commune nouvelle Deux Rivières qui regroupe Accolay et Cravant, l'adresse postale des habitants d'Accolay est modifiée.

Ancienne adresse postale

Nouvelle adresse postale

DUPONT Jean
25 ROUTE DE BAZARNES
CIDEX 742
89460 ACCOLAY



DUPONT Jean
25 ROUTE DE BAZARNES
CIDEX 742
ACCOLAY
89460 DEUX RIVIERES

et l'impasse de la Poterne à Accolay devient l'allée de la Poterne.

• Casque obligatoire pour les moins de 12 ans

Le décret n° 2016-1800 paru le 22 décembre 2016 au *Journal officiel* impose le port du casque aux enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers d'un vélo. Un délai de trois mois a été donné pour que les familles aient le temps de s'équiper correctement.

• Bientôt l'épicerie « Les p'tites courses » à Accolay

Mme Aurore Ladurelle ouvrira au printemps un commerce alimentaire, « Les p'tites courses », au

30 rue Hors-Murs. Seront proposés de l'alimentation générale avec coin rencontre café, thé, chocolat avec journaux et divers magazines, des produits frais des souvenirs et un aménagement extérieur convivial. L'épicerie sera ouverte tous les jours sauf le dimanche après-midi avec des horaires assez larges et une possibilité de des livraisons à domicile. De vifs encouragements à cette initiative qui apportera un attrait supplémentaire à notre beau village !

• **« Les Potots d'Accolay », une nouvelle association**

L'association **Les Potots d'Accolay** a été créée le 4 décembre 2016 pour développer des animations culturelles, artistiques, sportives et de distraction pour que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité, valoriser le patrimoine local, favoriser la diffusion culturelle en milieu rural, lutter contre l'isolement des individus, développer des animations jeunesse (siège social : 3, rue Traversière à Accolay).

• **Le Lion's Club ramasse ...**

Le Lions's Club d'Auxerre va organiser les 8 et 9 avril son 5^{ème} ramassage de vieux textiles, chaussures et sacs (en tous états). Grâce à cette opération, plus de 25000 € remis en quatre ans à de nombreuses associations dont le but principal est d'aider l'enfance handicapée et malade. Les habitants pourront déposer leurs sacs au préau de l'ancienne mairie (11 rue de la Mairie).

Calendrier

- Samedi 4 mars à partir de 14h30, carnaval du Comité des fêtes d'Accolay
- Samedi 1^{er} avril à 15 heures, assemblée générale des Amis d'Accolay
- Samedi 1^{er} avril, à 17 heures, conférence avec projections sur la comète « Tuttle »
- Mercredi 5 avril, à la tombée de la nuit, observation de la comète
- Samedi 8 et dimanche 9 avril, ramassage de textiles et de chaussures par le Lion's Club
- Dimanche 9 avril à 12 h 30, repas de Printemps des Amis d'Accolay

Février 2017 - **Recevez cette lettre par courrier électronique :**

donnez-nous votre adresse internet sur mairie.accolay@orange.fr

Mairie déléguée – 3 rue Traversière CIDEX 709 – Accolay 89460 Deux Rivières

– tél. 03 86 81 56 87 – www.accolay.eu